SMO
Seine et Yvelines Voirie

Vos représentants Convergence Syndicale vous informent

Communiqué de juin 2026

convergence syndicale
SNT
Ensemble et pour tous : catégories A, B et C titulaires et contractuels

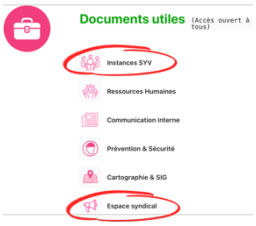
• Enfin un SharePoint pour les agents du SMO SYV !



Depuis plusieurs mois (et même années), vous avez clairement exprimé le **besoin d'une information interne plus accessible et plus complète. Vos représentants ont constamment porté cette demande et ont insisté sur la mise en place d'un outil du type intranet,** afin que chacun puisse avoir connaissance notamment des procédures, de l'organisation du SMO, des avantages auxquels il a droit, ainsi qu'aux interventions de vos représentants…

Le SharePoint du SMO est désormais en service : c'est une première avancée ; son contenu doit maintenant être enrichi et actualisé pour répondre aux attentes des agents. Son adresse, déjà communiquée par l'administration, est la suivante :

https://yvelines78.sharepoint.com/sites/SY-Voirie



La rubrique « Documents utiles/Espace syndical » doit vous permettre de retrouver les communications de vos représentants, et la rubrique « Documents utiles/Instances SYV » doit vous permet de prendre connaissance des comptes-rendus des instances de dialogue social, notamment les réunions du CST (Comité Social Territorial) et de la F3SCT (Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail). **Ces documents sont très utiles pour que chacun puisse être informé des sujets traités dans ces instances et défendus par vos représentants.**

• CIA 2026 : encore beaucoup de questions



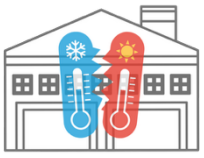
Lorsque le procès-verbal du dernier CST (du 3 juin 2026) sera mis en ligne, vous pourrez constater que, **nous avons porté vos interrogations sur les modalités de versement du CIA au sein du SMO.** Nous avons interrogé sur les marges de manœuvre dont dispose le SMO par rapport aux Départements, nous avons demandé des réponses claires sur la détermination et le montant de l'enveloppe globale pour le SYV, les modalités d'attribution et notamment la répartition entre les unités ou entre les catégories (en particulier pour les agents de catégorie C).

L'administration nous a indiqué que le **CIA sera versé avec le salaire de juillet, et qu'il avait été demandé aux managers d'expliquer individuellement aux agents les décisions prises à leur sujet.**

• Augmentation du prix des carburants (suite)

Après avoir sollicité l'administration sur ce sujet, celle-ci nous a répondu qu'aucune compensation financière n'était prévue, mais **qu'un groupe de travail consacré à la mobilité domicile-travail et associant vos représentants allait être créé.**

• Visites de bâtiments et de locaux du SMO SYV



Le SMO SYV exerce son activité sur plusieurs sites, avec des réalités de terrain parfois très différentes. Au cours du mois de juin, vos représentants ont visité six bâtiments : Gennevilliers, Mantes, Carrières-sous-Poissy, Châtenay, Rambouillet et Chevreuse. Ces visites confirment un constat préoccupant : **dans de nombreux cas, les températures des locaux, aussi bien en hiver et/ou qu'en été, confrontent les agents à des conditions thermiques de travail parfois fortement dégradées.**



Nous resterons pleinement mobilisés et vigilants sur ce sujet. Nous vous rappelons que **vous pouvez signaler toute situation susceptible de porter atteinte à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail dans le registre de santé et de sécurité au travail** mis à votre disposition par l'administration.

L'équipe Convergence Syndicale vos représentants à votre service
07 63 59 67 13 ou convergence-syndicale@sy-voirie.fr
Espace d'information EPI/SMO : https://snt-cd78.org/epi-78-92/